



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
Direction de la citoyenneté et de la légalité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

TOULOUSE AÉROSPACE EXPRESS - CONNEXION LIGNE B (TAE-CLB) du 6 juin au 18 juillet 2019

■ Description de l'opération soumise à enquête

Le projet Toulouse Aerospace Express – Connexion de la ligne B (TAE-CLB) comporte la création d'une troisième ligne de métro, longue de près de 27 kilomètres, interconnectée à une desserte de l'aéroport de Blagnac et de la zone aéroportuaire (Ligne Aéroport Express), qui constitue l'opération dénommée « Toulouse Aerospace Express » (TAE) et une connexion à la ligne B du métro, d'une longueur de 2,7 kilomètres, située sur les communes de Ramonville-Saint-Agne et de Labège, qui constitue l'opération dénommée « Connexion ligne B » (CLB).

Les liens étroits entre ces deux opérations ont conduit à organiser une seule enquête publique, mais donnant lieu à deux déclarations d'utilité publique distinctes, pour chacun des deux volets précités, à savoir :

- pour l'opération « TAE » : la déclaration d'utilité publique de l'opération ; la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) applicables pour les communes de Blagnac, Colomiers, Toulouse et Labège et du plan local d'urbanisme intercommunal de l'habitat (PLUI-H) de Toulouse Métropole ; la détermination des parcelles à déclarer cessibles ;

- pour l'opération « CLB » : la déclaration d'utilité publique de l'opération ; la mise en compatibilité des PLU des communes de Labège et Ramonville Saint-Agne (pour cette dernière, du PLU actuellement en vigueur et de celui en cours de révision) ; la détermination des parcelles à déclarer cessibles.

L'étude d'impact de ce projet vaut également évaluation environnementale de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités.

■ Autorités responsables du projet

La réalisation de cette opération relève de la compétence du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine – Tisséo Collectivités, 7 esplanade Compans Caffarelli - BP 11120- 31011 Toulouse cedex 6 – Tel : 05 67 77 80 80, qui en a confié la conduite opérationnelle par mandat à la société de la mobilité de l'agglomération toulousaine, Tisséo Ingénierie, société publique locale sise 21 boulevard de la Marquette BP 10416 - 31004 Toulouse Cedex 6 - Tél. : 05 61 14 48 50, www.tisseo-ingenierie.fr, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

■ Objets de l'enquête

L'enquête publique unique comprend les objets suivants :

- pour l'opération « TAE » : la déclaration d'utilité publique de l'opération de création d'une troisième ligne de métro, longue de près de 27 kilomètres, interconnectée à une desserte de l'aéroport de Blagnac et de la zone aéroportuaire (Ligne Aéroport Express) ; la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU), d'une part de Toulouse Métropole applicables aux communes de Blagnac, Colomiers et Toulouse et du plan local d'urbanisme intercommunal de l'habitat (PLUI-H) de Toulouse Métropole en cours d'approbation, d'autre part de celui de la commune de Labège ; la détermination des parcelles à déclarer cessibles. L'étude d'impact de ce projet vaut également évaluation environnementale de la mise en compatibilité de ces documents d'urbanisme ;

- pour l'opération « CLB » : la déclaration d'utilité publique de l'opération ; la mise en compatibilité des PLU des communes de Labège et Ramonville-Saint-Agne (pour cette dernière, du PLU actuellement en vigueur et de celui en cours de révision) ; la détermination des parcelles à déclarer cessibles. L'étude d'impact de ce projet vaut également évaluation environnementale de la mise en compatibilité de ces documents d'urbanisme.

■ Évaluation environnementale, avis de l'autorité environnementale, des collectivités intéressées et de leurs groupements

La mission régionale d'autorité environnementale, les collectivités intéressées et leurs groupements ont été invités à rendre un avis sur le dossier d'enquête incluant l'étude d'impact réalisée sur le projet TAE – CLB et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités.

Les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements ou l'information relative à l'absence d'observations émises par ces derniers sont insérés au dossier d'enquête unique et publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante : [www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet Toulouse Aerospace Express](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet_Toulouse_Aerospace_Express)

■ Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 43 jours entiers et consécutifs, du jeudi 6 juin au jeudi 18 juillet 2019 inclus.

■ Lieu et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans les communes de Blagnac, Colomiers, Labège, Ramonville-Saint-Agne et Toulouse.

Le siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine-Tisséo Collectivités, 7, esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6 est désigné siège de l'enquête.

■ Composition de la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Toulouse

Président : Monsieur Bernard DORVAL,

Membres de la commission : Messieurs Élie LUBIATTO et Michel BUSQUERE.

■ Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

• Dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquête unique restera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête dans les administrations suivantes :

- au siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine-Tisséo Collectivités, à l'adresse précitée,
- à la mairie de Blagnac, 1 place des arts à Blagnac,
- à la mairie de Colomiers, 1 place Alex Raymond à Colomiers,
- à la mairie de Labège, rue de la croix rose à Labège,
- à la mairie de Ramonville-Saint-Agne, place Charles de Gaulle à Ramonville Saint-Agne,

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc, à Toulouse,
- au siège du Sicoval, 65 rue du Chêne Vert, à Labège,
- à la Maison de la Citoyenneté Centre, 5 rue Paul Mériel à Toulouse,
- à la Maison de la Citoyenneté Rive Gauche, 20 place Jean-Diebold, à Toulouse,
- à la Maison de la Citoyenneté Nord, 4 place du marché aux cochons à Toulouse,
- à la Maison de la Citoyenneté Est, 8 bis avenue du Parc à Toulouse,
- à la Maison de la Citoyenneté Sud-Est, Site Niel, 81 rue Saint Roch à Toulouse.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise gratuitement à la disposition du public au siège de Tisséo Collectivités depuis un poste informatique en libre accès.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.

• **Sur le site internet** [www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet Toulouse Aerospace Express](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet_Toulouse_Aerospace_Express)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction de la citoyenneté et de la légalité 1, place Saint-Étienne 31038 Toulouse cedex 9, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

■ Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

• Consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur l'un des registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des sièges des administrations publiques listées ci-dessus.

• Consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante : [www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet Toulouse Aerospace Express](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet_Toulouse_Aerospace_Express)

• S'adresser par courrier postal ou électronique à la commission d'enquête

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à Monsieur Bernard DORVAL, président de la commission d'enquête :

- soit par courrier postal : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Tisséo Collectivités, 7, esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6 en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête TAE-CLB – À l'attention du président de la commission d'enquête ». Ne seront pris en compte que les courriers reçus au siège de l'enquête pendant la durée de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi.

- soit par courrier électronique en se rendant sur le site internet suivant : [www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet Toulouse Aerospace Express](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet_Toulouse_Aerospace_Express)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites remises à la commission d'enquête seront annexées, dans les meilleurs délais possibles, au registre déposé au syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine Tisséo-Collectivités, siège de l'enquête et publiées sur le site internet suivant :

[www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet Toulouse Aerospace Express](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet_Toulouse_Aerospace_Express)

• Rencontrer la commission d'enquête en douze lieux différents
Le public est invité à rencontrer les membres de la commission d'enquête lors de ses treize permanences suivantes :

- Au siège de Tisséo-Collectivités : le jeudi 6 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- À la mairie de Colomiers : le jeudi 6 juin 2019 de 14h00 à 17h00
- À la mairie de Labège : le samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- Au siège de Toulouse Métropole : le mercredi 26 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- À la Maison de la Citoyenneté Sud-Est : le mercredi 26 juin 2019 de 14h à 17h
- À la Maison de la Citoyenneté Nord : le mercredi 3 juillet 2019 de 9h00 à 12h00
- À la mairie de Blagnac : le mercredi 3 juillet 2019 de 14h00 à 17h00
- À la Maison de la Citoyenneté Centre : le lundi 8 juillet 2019 de 9h00 à 12h00
- À la Maison de la Citoyenneté Est : le lundi 8 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

- Au siège du Sicoval : le lundi 15 juillet 2019 de 9h00 à 12h00

- À la mairie de Ramonville Saint-Agne : le lundi 15 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

- À la Maison de la Citoyenneté Rive Gauche : le jeudi 18 juillet 2019 de 9h à 12h

- Au siège de Tisséo-Collectivités : le jeudi 18 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

• Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites remises à la commission d'enquête seront annexées, dans les meilleurs délais possibles, au registre déposé à Tisséo Collectivités, siège de l'enquête et publiées sur le site internet suivant :

[www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet Toulouse Aerospace Express](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet_Toulouse_Aerospace_Express)

■ Information et obligations des propriétaires

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

■ Durée et lieux où le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, au siège de Tisséo Collectivités, de Toulouse Métropole et du SICOVAL, aux mairies de Blagnac, de Colomiers, de Labège, de Ramonville-Saint-Agne, à la maison de la citoyenneté Sud-Est, à la maison de la citoyenneté Nord, à la maison de la citoyenneté Est et à la maison de la citoyenneté Rive Gauche de Toulouse, où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront, à leur frais, obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction de la citoyenneté et de la légalité - 1 place Saint-Étienne - 31038 Toulouse cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur le site internet : [www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet Toulouse Aerospace Express](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Projet_Toulouse_Aerospace_Express)

■ Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

À l'issue de l'enquête,

- Toulouse Métropole rendra un avis sur le dossier de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Toulouse Métropole applicables pour les communes de Blagnac, de Colomiers et de Toulouse et du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat, en cours d'approbation, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint. Si le conseil métropolitain ne s'est pas prononcé dans le délai de deux mois, son avis sera réputé favorable ;

- les communes de Labège et de Ramonville-Saint-Agne, rendront un avis, chacune pour ce qui la concerne, sur le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) applicable pour leur commune respective. S'agissant de la commune de Ramonville-Saint-Agne, sont concernés le PLU en vigueur et celui en cours de révision. En outre, seront joints le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint. Si les conseils municipaux ne se sont pas prononcés dans le délai de deux mois, leur avis sera réputé favorable.

Par la suite, il reviendra à l'assemblée délibérante de Tisséo Collectivités de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet TAE-CLB.

Enfin, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés :

- Pour l'opération « TAE » : * sur l'utilité publique de l'opération et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme listés à la rubrique « Description de l'opération soumise à enquête » ci-dessus

* sur la cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation

- Pour l'opération « CLB » : * sur l'utilité publique de l'opération et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme listés à la rubrique « Description de l'opération soumise à enquête » ci-dessus

* sur la cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation

Le présent avis se substitue à celui relatif au même objet en date du 17 avril 2019

Toulouse, le 30 avril 2019
Signé, pour le préfet et par délégation, le secrétaire général,
Jean-François COLOMBET